

	Relevé des avis du Conseil des Formations Séance du 27 novembre 2024	Référence	DE_CF_2024
		Révision	0
		Date d'application	27 novembre 2024
		Version	1

Pour information

Pour information : 15 membres présents et 11 membres représentés sur 30 membres en exercice.

Avis	Détails des votes	Observations											
➤ Le CF approuve le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2024.	Unanimité	Publication sur le site web											
➤ Le CF émet un avis favorable à la politique tarifaire de la formation Europubhealth+ pour l’année 2025-2026 : - Etudiants européens* : 13 000€ pour 2 ans - Etudiants non-européens : 18 000€ pour 2 ans <i>* Les étudiants européens sont des citoyens des 27 États membres de l'Union européenne, du Royaume-Uni, de la Macédoine, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, de la Turquie et de la Serbie.</i>	Unanimité	Avis transmis pour le CA du 12 décembre 2024											
➤ Le CF émet un avis favorable aux modifications des modalités de contrôle des connaissances du parcours de M2 METEORE (mention santé publique) pour l’année 2024-2025.	Unanimité												
➤ Le CF émet un avis favorable aux calendrier, capacités d’accueil et modalités de candidature en M1 (mentions santé publique, administration de la santé et MPH) pour l’année 2025-2026 :	Unanimité												
<table><tr><td></td><td>M1 du master santé publique (M1 PPS)</td><td>M1 du master administration de la santé (M1 ORMS)</td><td>M1 du MPH</td></tr><tr><td>Capacités d’accueil</td><td>40 places (100 pour la mention avec 60 places à l’Université de Rennes, non-inscrits à EHESP)</td><td>40 places</td><td>35 places</td></tr><tr><td>Calendrier fixant la(les) période(s) d’inscription en master</td><td>Calendrier national <i>Rappel : En 2024, les candidatures ont été fin mars pour un mois</i></td><td>Calendrier national <i>Rappel : En 2024, les candidatures ont été ouvertes fin mars pour un mois</i></td><td>1ère phase : du 16 décembre 2024 au 16 janvier 2025 2nde phase : du 14 février au 14 mars 2025</td></tr></table>			M1 du master santé publique (M1 PPS)	M1 du master administration de la santé (M1 ORMS)	M1 du MPH	Capacités d’accueil	40 places (100 pour la mention avec 60 places à l’Université de Rennes, non-inscrits à EHESP)	40 places	35 places	Calendrier fixant la(les) période(s) d’inscription en master	Calendrier national <i>Rappel : En 2024, les candidatures ont été fin mars pour un mois</i>	Calendrier national <i>Rappel : En 2024, les candidatures ont été ouvertes fin mars pour un mois</i>	1ère phase : du 16 décembre 2024 au 16 janvier 2025 2nde phase : du 14 février au 14 mars 2025
		M1 du master santé publique (M1 PPS)	M1 du master administration de la santé (M1 ORMS)	M1 du MPH									
Capacités d’accueil		40 places (100 pour la mention avec 60 places à l’Université de Rennes, non-inscrits à EHESP)	40 places	35 places									
Calendrier fixant la(les) période(s) d’inscription en master	Calendrier national <i>Rappel : En 2024, les candidatures ont été fin mars pour un mois</i>	Calendrier national <i>Rappel : En 2024, les candidatures ont été ouvertes fin mars pour un mois</i>	1ère phase : du 16 décembre 2024 au 16 janvier 2025 2nde phase : du 14 février au 14 mars 2025										

	Dates de publications des résultats	Calendrier national <i>Rappel : En 2024, les résultats d'admission ont débuté à partir de début juin</i>	Calendrier national <i>Rappel : En 2024, les résultats d'admission ont débuté à partir de début juin</i>	1ère phase : 16 février 2025 2nde phase : 14 avril 2025			
➤ Le CF émet un avis favorable au cahier des charges des micro-certifications mises en place par l'EHESP, selon les éléments de cadrage suivant : • La formation répond à un besoin identifié avec les milieux professionnels et/ou les employeurs et/ou les pouvoirs publics ; • La formation vise une compétence ; • La formation est construite sur la base d'une démarche APC (approche par compétences) : – Explicitation de la compétence visée, des objectifs pédagogiques et des modalités d'évaluation – Rédaction d'un scénario pédagogique ; • La formation dure entre 1 et 5 jours ; • La formation répond aux exigences du RNQ (Qualiopi) ; • La formation est validée par le Conseil des formations de l'EHESP ; • L'acquisition de la compétence est validée par un jury dont la composition est arrêtée par la directrice de l'EHESP ; • Un certificat, sur le modèle des diplômes d'établissement, est édité et signé par la directrice de l'EHESP ; • Les frais d'inscription prennent en compte l'évaluation des compétences visées : une tarification spécifique sera proposée dans le cadre de la politique tarifaire votée annuellement par le Conseil d'administration de l'EHESP.						Unanimité	Avis transmis pour le CA du 12 décembre 2024
➤ Le CF émet un avis favorable aux 7 micro-certifications du programme PACTE Contrat Local de Santé (CLS) à suivre : • Module 1 : Promouvoir le CLS comme levier de la politique territoriale de santé • Module 2 : Acquérir les fondements de santé publique • Module 3 : Piloter et animer un CLS • Module 4 : Evaluer un CLS et son plan d'actions • Module 5 : Concevoir et appliquer une stratégie d'interventions en santé • Module 6 : Concevoir et appliquer une stratégie d'interventions en santé environnement • Module 7 : Agir en promotion de la santé mentale sur son territoire						Unanimité	
➤ Le CF émet un avis favorable à la création du certificat « Conciliateur en établissement social et médico-social ».						Unanimité	
➤ Le CF émet un avis favorable au Projet Stratégique d'Etablissement pour la période 2024-2027.						Unanimité	

N.B : Ce document a valeur informative.